

EU-ETS 4 : SURVEILLANCE & DECLARATION

22 janvier **Marseille**

1 Jour (7h)
9h-17h

640 € HT adhérent
800 € HT non adhérent

Entreprises : Installations soumises à l'EU-ETS 4

Public : Directeurs, Responsables Environnement

Pré-requis : Connaissance de base du système d'échanges de quota

Contact - inscription :

Brigitte REBOURG - afip@urip.fr

Tél 04 91 14 30 77

Fax 04 91 56 01 91

Réf. formation : 2021-015

Objectifs

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les exigences de la phase 4 en matière de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre
- Satisfaire aux exigences relatives à l'élaboration ou la modification du plan de surveillance des émissions

Moyens pédagogiques et techniques



Intervenant

Expert du CITEPA

PROGRAMME PREVISIONNEL

Rappel du contexte réglementaire

- Contexte général, textes fondamentaux, état d'avancement réglementaire
- Démarche, rôles des acteurs, échéances, cycle de conformité

Règles de surveillance et d'estimation des émissions de gaz à effet de serre

- Présentation des règles de surveillance et de déclaration des missions
- Changement phase 3 / phase 4
- Contenu du plan de surveillance, critères de modification et documents connexes

Mise en œuvre pratique : étude de cas

- Le formateur s'attachera à présenter les documents à compléter par les exploitants à travers différents cas pratiques, afin d'utiliser le propos réglementaire. Des exemples permettront également de guider les participants sur les points particuliers et sur les pièges à éviter